



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SDEC ENERGIE

DU 19 SEPTEMBRE 2017 A 14H00

Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 30 du règlement intérieur

L'an deux mille dix-sept, le 19 septembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 septembre 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	X
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
80	LISIEUX - MOYAux	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAux	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
90	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAux	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
96	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
107	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	G�rard	X
108	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
109	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	Andr�	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Beno�t	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Micka�l	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	
137	BAYEUX	MANACH	G�rard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	G�rard	X
139	BAYEUX	MARIE	G�rard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Jo�l	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-Fran�ois	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
164	FALAISE	POURNY	Pascal	
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X
199	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Michel LEMOINE	CUCM	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM
2	Jacques ROYER	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	François BLIN	LIVAROT-ORBEC
3	Jean-Marc GILLES	CUCM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
5	Claude PICOT	CUCM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Romain BAIL	CUCM	Claude CHESNEL	BALLEROY LITTRY VILLERS
7	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
8	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
9	Mireille DUFOUR	ISIGNY-TREVIERES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
10	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES	Joël BELLANGER	CUCM
11	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
12	Gilbert GODEREAUX	LISIEUX MOYaux	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
13	Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Sylvie CARILLET	LISIEUX MOYaux	Claude GLASSON	LISIEUX MOYaux
15	Joseph DESQUESNE	AUNAY BENY CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY BENY CAUMONT
16	Pierre COUESPEL	CUCM	Daniel FRANCOISE	CUCM

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	105	16	121

Monsieur le Président constatant le quorum, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 6 avril 2017 ;
- Election d'un vice-président en charge des concessions gaz
 - Phases « élection » et pendant les phases de dépouillement :
 - Dossier d'actualité pendant chaque phase de dépouillement
 - Etat des transferts de compétences
 - Adhésion et retrait d'un membre du Syndicat
 - Renouvellement du contrat de concession
- Modalités de reversement de la TCCFE
- Finances :
 - Financements par fonds de concours ;
 - Régies de recettes
- Délégations :
 - Actualisation des commissions CAO, CDSP et CCSPL ;
 - Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président ;
- Gaz : Avenants aux conventions de concessions ANTARGAZ FINAGAZ.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 avril 2017 ; Mme Patricia HENRY, nouvelle représentante au Comité Syndical, souhaitant toutefois s'abstenir.

Election de Mme Jacqueline ANDRE, représentante de la Commission Locale d'Energie de CREULLY-DOUVRES, en tant que 4^{ème} vice-Présidente en charge des concessions Gaz, en remplacement de M. Sébastien LECLERC.

Election de M. Gérard MARIE, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS, en remplacement de Mme Jacqueline ANDRE.

N°	Objet de la délibération
2017-03/CS/DB-01	<p>ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE ET TRANSFERT DE SA COMPETENCE ENERGIES RENOUVELABLES, POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA TOITURE DU CENTRE AQUATIQUE AQUANACRE</p> <p>Vu, les délibérations de la Communauté de communes « Cœur de Nacre » en date des 30 mars et 30 mai 2017, et sa demande d'adhésion pour le transfert de sa compétence « Energies renouvelables », pour la production d'énergie solaire photovoltaïque de la toiture du centre aquatique Aquanacre,</p> <p>Vu, l'arrêté Préfectoral du Calvados, en date du 8 août 2017, autorisant la Communauté de communes Cœur de Nacre à étendre ses compétences à l'énergie renouvelable.</p> <p>Monsieur Le Président précise que :</p> <ul style="list-style-type: none">- cette adhésion est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.- la décision d'adhésion est prise par le ou les représentants de l'Etat dans les départements concernés. <p>Le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette demande d'adhésion et de transfert de compétence, à compter de la date de publication de l'arrêté inter préfectoral prononçant l'adhésion.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>d'accepter l'adhésion de la Communauté de communes Cœur de Nacre au SDEC ENERGIE ;</i>- <i>d'accepter le transfert de sa compétence « Energies renouvelables », pour la production d'énergie solaire photovoltaïque de la toiture du centre aquatique Aquanacre ;</i>- <i>de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;</i>

Départ de Mme Patricia ZARAGOZA-NODET et de M. Erick BLANDIN, représentants de la Communauté Urbaine de Caen la Mer et de MM. Cédric POISSON et Joël BEDIOT, respectivement représentants des Commissions Locales d'Energie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS et de CREULLY-DOUVRES.

REVERSEMENT DE LA TCCFE – COMMUNES NOUVELLES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS

Les communes membres du SDEC Energie sont réparties en trois catégories distinctes selon les règles d'éligibilité aux aides à l'électrification rurale – FACÉ - et la perception par le syndicat de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – TCCFE :

- Les communes « A » sont les communes urbaines du Calvados qui perçoivent directement la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – TCCFE.
- Les communes « B » sont les communes urbaines du Calvados pour lesquelles le SDEC ENERGIE perçoit la TCCFE ; communes qui se répartissent en deux sous catégories :
 - Les communes B1, bénéficiant d'un reversement de la TCCFE de 50%.
 - Les communes B2, ne bénéficiant d'aucun reversement de la TCCFE par le SDEC ENERGIE.
- Les communes « C », dites rurales, pour lesquelles le SDEC ENERGIE perçoit la TCCFE sans reversement à la commune.

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que lorsqu'il existe un syndicat intercommunal, exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est perçue par le syndicat en lieu et place de l'ensemble des communes :

- dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010 ;

Il est aussi précisé que le syndicat est légitime pour percevoir la totalité de la TCCFE au regard de la situation constatée de perception de cette taxe au 31 décembre 2010 selon le principe de cristallisation.

2017-03/CS/DB-02

Pour les communes nouvelles de moins de 2000 habitants, créées depuis le 1^{er} janvier 2011, le principe de cristallisation ne peut s'appliquer puisque ces communes nouvelles n'existaient pas au 31 décembre 2010.

C'est donc la règle générale qui prévaut à savoir la perception par le syndicat de la TCCFE sur le territoire de ces communes nouvelles qui deviennent éligibles au régime d'aides des communes de catégorie C.

Au 1^{er} janvier 2017, les 19 communes nouvelles de moins de 2000 habitants concernées sont les suivantes :

Aure sur Mer	Laize Clinchamps	Seullines
Aurseulles	La Vespière Friardel	Terres de Druançe
Balleroy sur Drôme	Malherbe sur Ajon	Valambray
Belle Vie en Auge	Mery-Bissières-en-Auge	Val de Drôme
Colomby Anguerny	Moulins en Bessin	Val de Vie
Dialan sur Chainé	Notre Dame d'Estrées Corbon	
Formigny la Bataille	Ponts sur Seullés	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de percevoir, à compter du 1^{er} janvier 2018, la totalité de la TCCFE pour les nouvelles communes rurales de moins de 2 000 habitants mentionnées dans le tableau ci-dessus ;
- de fixer le coefficient multiplicateur pour ces communes à 8.5 ;
- de classer les dites communes en catégorie « C » ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

REVERSEMENT DE LA TCCFE – COMMUNES NOUVELLES DE PLUS DE 2 000 HABITANTS

Les communes membres du SDEC Energie sont réparties en trois catégories distinctes selon les règles d'éligibilité aux aides à l'électrification rurale – FACÉ - et la perception par le syndicat de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – TCCFE :

- Les communes « A » sont les communes urbaines du Calvados qui perçoivent directement la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – TCCFE.
- Les communes « B » sont les communes urbaines du Calvados pour lesquelles le SDEC ENERGIE perçoit la TCCFE, communes qui se répartissent en deux sous catégories :
 - Les communes B1, bénéficiant d'un reversement de la TCCFE de 50%.
 - Les communes B2, ne bénéficiant d'aucun reversement de la TCCFE par le SDEC ENERGIE.
- Les communes « C », dites rurales, pour lesquelles le SDEC ENERGIE perçoit la TCCFE sans reversement à la commune.

En application notamment des lois du 16 décembre 2010 et du 16 mars 2015 portant création et amélioration du régime de la commune nouvelle, 19 communes nouvelles sont créées dans le Calvados dépassant les 2 000 habitants. Il s'agit des communes suivantes :

Caumont-sur-Aure	Rots
Condé-en-Normandie	Saint-Pierre-en Auge
Creully-sur-Seulles	Saline
Isigny-sur-mer	Souleuvre-en-Bocage
Le Hom	Thue et Mue
Les Monts d'Aunay	Val d'Arry
Livarot-Pays-d'Auge	Valdallière
Mezidon Vallée d'Auge	Valorbiquet
Moult Chicheboville	Vire Normandie
Noues de Sienne	

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que lorsqu'il existe un syndicat intercommunal, exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est perçue par le syndicat en lieu et place de l'ensemble des communes :

- dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010 ;

Il est aussi précisé :

- que le syndicat est légitime pour percevoir la totalité de la TCCFE au regard de la situation constatée de perception de cette taxe au 31 décembre 2010 selon le principe dit « de cristallisation » ;
- qu'une partie de la taxe peut être reversée, sous réserve d'une délibération concordante entre le SDEC ÉNERGIE et la commune correspondante.

Pour les communes nouvelles de plus de 2000 habitants, créées depuis le 1^{er} janvier 2016, le principe de cristallisation ne peut s'appliquer puisque ces communes nouvelles n'existaient pas au 31 décembre 2010.

C'est donc la règle générale qui prévaut à savoir la perception par la commune nouvelle de la TCCFE de son territoire sauf à définir, par délibération concordante avec le SDEC ENERGIE, des modalités de perception de cette taxe par le syndicat et de reversement partiel à la commune nouvelle.

Plusieurs réunions ont été organisées avec chacune de ces communes nouvelles afin de convenir des modalités à mettre en œuvre concernant la TCCFE, à compter du 1^{er} janvier 2018.

2017-03/CS/DB-03

Ainsi :

- Trois communes nouvelles auront délibéré avant le 30 septembre 2017 pour percevoir et conserver la totalité de la TCCFE ; Il s'agit des communes de Condé en Normandie, Rots et Saline.
- Quatre communes nouvelles auront délibéré avant le 30 septembre 2017 pour autoriser le SDEC ENERGIE à percevoir directement la TCCFE et pour bénéficier d'un reversement de 50% de la TCCFE ; Il s'agit des communes de Creully-sur-Seulles, Les Monts d'Aunay, Thue et Mue et de Moulton-Chicheboville ;
- Cinq communes nouvelles auront délibéré avant le 30 septembre 2017 pour autoriser le SDEC ENERGIE à percevoir directement la TCCFE et pour percevoir un montant de TCCFE 2018 en proportion équivalente à celui perçu en 2017 ; Il s'agit des communes de Mézidon Vallée d'Auge, Isigny-sur-Mer, Le Hom, Saint-Pierre-en-Auge et Vire-Normandie ;
- Sept communes nouvelles auront délibéré avant le 30 septembre 2017 pour autoriser le SDEC ENERGIE à percevoir et conserver la totalité de la TCCFE ; Il s'agit des communes suivantes :
 - Caumont-sur-Aure
 - Livarot Pays-d'Auge
 - Noues de Sienne
 - Souleuvre-en-Bocage
 - Val d'Arry
 - Valdallière
 - Valorbiquet

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *de ne plus percevoir à compter du 1er janvier 2018, la totalité de la TCCFE pour les nouvelles communes de Condé en Normandie, Rots et Saline et de classer les dites communes en catégorie « A » ;*
- *de percevoir, à compter du 1er janvier 2018, la totalité de la TCCFE et à reverser 50% du montant de TCCFE pour les nouvelles communes de Creully-sur-Seulles, Les Monts d'Aunay, Thue et Mue et de Moulton-Chicheboville et de classer les dites communes en catégorie « B1 » ;*
- *de percevoir, à compter du 1er janvier 2018, la totalité de la TCCFE et à reverser un montant de TCCFE en proportion équivalente à celui de 2017 pour les nouvelles communes de Mézidon Vallée d'Auge, Isigny-sur-mer, Le Hom, Saint-Pierre-en-Auge et Vire Normandie et de conserver le classement de chaque commune historique comme il était en 2017 ;*
- *de percevoir et conserver, à compter du 1er janvier 2018, la totalité de la TCCFE pour les nouvelles communes de Caumont-sur-Aure, Livarot Pays-d'Auge, Noues de Sienne, Souleuvre-en-Bocage, Val d'Arry, Valdallière et Valorbiquet et de classer les dites communes en catégorie « B2 » ;*
- *de fixer pour les 16 communes nouvelles pour lesquelles le SDEC Energie percevra, à compter du 1er janvier 2018, la TCCFE, le coefficient multiplicateur à 8.5 ;*
- *d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.*

2017-03/CS/DB-04	<p>REVERSEMENT DE LA TCCFE – COMMUNE URBAINE DE CUVERVILLE</p> <p>Vu la délibération du 9 septembre 2015, prise par la commune de Cuverville autorisant le SDEC ENERGIE à percevoir et conserver la totalité de la TCCFE de son territoire ;</p> <p>Vu la délibération concordante du Comité Syndical du SDEC ENERGIE, en date du 24 septembre 2015, actant de la perception et la conservation de la totalité de la TCCFE de la commune de Cuverville, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;</p> <p>Vu la délibération du 11 septembre 2017, de la commune de Cuverville, décidant d'autoriser le SDEC ENERGIE à percevoir directement la TCCFE et à bénéficier d'un reversement de 50% de la TCCFE et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;</p> <p>Par la présente délibération concordante, le Comité Syndical décide pour la commune de Cuverville, de fixer le taux de reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, perçue par le SDEC ÉNERGIE sur l'année civile précédente, à 50% et ce, à partir du 1^{er} janvier 2018.</p> <p><i>Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de percevoir, à compter du 1^{er} janvier 2018, la totalité de la TCCFE et à reverser 50% du montant de la TCCFE pour la commune urbaine de Cuverville, qui a délibéré en ce sens avant le 30 septembre 2017, - de classer la commune de Cuverville en catégorie « B1 », - d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.
2017-03/CS/DB-05	<p>FINANCEMENTS PAR FONDS DE CONCOURS</p> <p>Depuis le comité syndical du 6 avril 2017, 45 communes ont ainsi délibéré pour le financement des 64 projets de la liste transmise aux représentants en annexe B de la note de présentation, pour un montant total de 1 100 118,37 €</p> <p>Le Président propose au Comité Syndical d'accepter le recours au fonds de concours pour le financement, de tout ou partie, de la participation communale des projets proposés.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de valider cette liste de demandes ; - de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ; - d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
2017-03/CS/DB-06	<p>CLOTURE DES REGIES DE RECETTES ET DELEGATION AU BUREAU SYNDICAL POUR LA CREATION ET LA REVISION DE REGIES D'AVANCES ET DE RECETTES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DU SYNDICAT.</p> <p>Le Président rappelle que le SDEC ENERGIE a créé trois régies de recettes au budget général, par délibération du Comité Syndical des 24 septembre 2015 et 12 février 2016 pour les activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les recettes liées à la recharge des véhicules électriques et hybrides, 2. L'encaissement des contributions des tiers privés pour les raccordements électriques, 3. Les remboursements de sinistres dans le cadre de l'exercice de la compétence Eclairage Public et Signalisation Lumineuse.

Ces régies, créées par le Comité syndical, ne peuvent être modifiées que par cette instance.

Pour rendre plus efficient le fonctionnement de ces trois régies, il est proposé au Comité Syndical :

1. de clôturer les trois régies existantes au 31 octobre 2017 ;
2. de valider la délégation de pouvoir au Bureau Syndical, pour la création et la révision de régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ;
3. de créer trois nouvelles au 1^{er} novembre 2017 lors du Bureau Syndical du 20 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de clôturer les trois régies de recettes existantes au 31 octobre 2017,
- de valider une délégation de pouvoir au Bureau Syndical pour la création, les modifications et la clôture des régies de recettes, les régies d'avance et les régies d'avance et de recettes,
- d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

ACTUALISATION DES COMMISSIONS CAO, CDSP ET CCSPL

M. le Président expose que M. Sébastien LECLERC, Vice-Président du SDEC ÉNERGIE, récemment élu député de la 3^{ème} circonscription du Calvados, a décidé de renoncer à l'ensemble de ses fonctions au sein du SDEC ÉNERGIE, en application de l'article LO. 151 du Code électoral qui stipule que le mandat de député est incompatible avec les fonctions de président et de vice-présidents d'un syndicat mixte.

M. Sébastien LECLERC étant membre des Commissions d'Appel d'Offres (CAO), de Délégation de Services Publics (CDSP) et Constitutive des Services Publics Locaux (CCSPL) du SDEC ÉNERGIE, celles-ci doivent être remaniées.

Ces trois commissions seront ainsi constituées :

- o **Commission d'Appel d'Offres - CAO**

Membres Titulaires	Membres Suppléants
<p>Président : Jacques LELANDAIS</p> <p>Henri GIRARD Philippe LAGALLE Bernard LEJEUNE Alain LIARD François BLIN</p>	<p>Jean-Luc GUILLOUARD Gérard MANACH Jacques ROYER Jacques TALBOT</p>

- o **Commission de Délégation des Services Publics - CDSP**

Membres Titulaires	Membres Suppléants
<p>Président : Jacques LELANDAIS</p> <p>François BLIN Catherine GOURNEY-LECONTE Bernard LEJEUNE Cédric POISSON Claude CHESNEL</p>	<p>Henri GIRARD Nicolas JOYAU Philippe LAGALLE</p>

2017-03/CS/DB-07

o **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Pour cette commission, le Président propose, en outre, au Comité Syndical d'actualiser la liste des représentants des associations locales. En effet, par courrier en date du 16 mai 2017, la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie a communiqué au syndicat l'identité de son représentant.

Entités		Membres Titulaires	Membres Suppléants
SDEC ÉNERGIE		Président : Jacques LELANDAIS François BLIN Catherine GOURNEY-LECONTE Bernard LEJEUNE Cédric POISSON Claude CHESNEL	Henri GIRARD Philippe LAGALLE Mireille DUFOUR
Associations Locales	Union Départementale de la CLCV du Calvados	Pierre VILAIN, Président	Moïse RENIER, Trésorier
	Fédération Départementale Familles Rurales du Calvados	Jean Louis LHOTELLIER, Trésorier	Benoît PÉPIN, Directeur
	Union Fédérale des consommateurs Que Choisir	Jean DUMORTIER	Claude BERGER-FREMY
	Groupement Régional des Associations de protection de l'Environnement	Michel HORN, Président	Brahim BOUFROU, Vice-Président
	CCI Caen Normandie	Fabienne NICOLLE	

Le Président soumet ces propositions d'actualisation à l'approbation du Comité Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider l'actualisation de la composition des commissions du SDEC ÉNERGIE (CAO/CDSP/CCSPL), telle que proposée ci-dessus ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Départ de M. Robert MICHEL, représentant de la Communauté Urbaine de Caen la Mer et de MM. Jean ERNATUS, François BLIN et Hubert DELALANDE et de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, respectivement représentants des Commissions Locales d'Energie de la SUISSE-NORMANDE, de LIVAROT-ORBEC, de CREULLY-DOUVRES et de VASSY-VIRE-ST SEVER.

Le quorum n'étant plus atteint, le Président présente les derniers sujets sans les soumettre au vote de l'assemblée. Ces derniers seront représentés au prochain Comité Syndical du 12 décembre 2017.

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 16h20.

Le Président



Jacques LELANDAIS